F R E E M A N
940 chemin Belfast
Ottawa, Ontario, K1G 4A2
Tél.: (613) 748-7180 • Téléc. (613) 748-5977
freemanottawaES@freemanco.com

LE SALON NATIONAL DE LA FEMME

13-15 MARS 2015
MONTRÉAL, QUÉBEC
PALAIS DES CONGRÈS

FREEMAN à noter

INFORMATION DU SERVICE

STAND

Forfait A: Chaque stand de 10'X10' comprend une draperie contour noire de 8' de hauteur à l'arrière, de 3' sur les côtés
Forfait B: Chaque stand de 10'X10' comprend une draperie contour noire de 8' de hauteur à l'arrière, de 3' sur les côtés, et un tapis gris, une table de 6' jupée, deux chaises et une (1) prise d'électricité. Ce forfait doit être acheté avec National Event Management.
Forfait C: Chaque stand de 10'X20' comprend une draperie contour noire de 8' de hauteur à l'arrière, de 3' sur les côtés, et un tapis gris, deux table de 6' jupée, deux chaises et une (1) prise d'électricité. Ce forfait doit être acheté avec National Event Management.

Nos bureaux seront fermés **16 février 2015** dans le respect de **la Journée de la famille**.

TAPIS DU HALL D'EXPOSITION

Le plancher du hall d'exposition est en ciment et les allées sont recouvertes avec du tapis prune.
Forfait A: Pour améliorer l'aspect de votre stand, la location de tapis est disponible par l'entremise de Freeman. SVP consultez le bon de commande de tapis.
Forfait B: Un tapis gris est fourni si le forfait est acheté avec National Event Management.
Forfait C: Un tapis gris est fourni si le forfait est acheté avec National Event Management

DATE LIMITE POUR PRIX RABAIS

Profitez d'un rabais de 30% lorsque vous placez votre commande en ligne au www.freemanco.com/store avant le **20 février 2015.**

AMEUBLEMENTS DE SPÉCIALITÉ

Les articles d'ameublement de haute gamme avec le symbole (**+**) sur le formulaire d'ameublement doivent être reçu avant le **20 février 2015.** Freeman ne peut pas guarantir la disponibilité des articles ainsi que les tarifs de location de ces articles après la date limite.

HORAIRE

MONTAGE

le jeudi 12 mars 2015	8 h - 20 h

HORAIRE DU SALON

le vendredi 13 mars 2015	11 h - 20 h
le samedi 14 mars 2015	10 h - 18 h
le dimanche 15 mars 2015	10 h - 17h

DÉMONTAGE

le dimanche 15 mars 2015	17 h - 22 h

INFORMATION SUR LE DÉMONTAGE

- Tout le matériel des exposants devra être enlevé du lieu de l'exposition avant le **15 mars 2015 à 22 h**.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL/INFORMATION

FREEMAN

940 chemin Belfast
Ottawa, Ontario, Canada K1G 4A2
Tél: 613-748-7180 ext 234 Téléc: 613-748-5977
Courriel: freemanottawaes@freemanco.com

YRC REIMER (TRANSPORT)

Téléphone : 905-795-4678 or 1-800-387-6987
Télécopieur : 905-795-4654
Couriel : joy.mallouk@yrcw.com

MENDELSSOHN EVENT LOGISTICS (DOUANES)

1-800-665-4628
Glen Anderson @ 514-987-2700, poste 22
Couriel : ganderson@mend.com

FREEMAN ONLINE®

Profitez d'un rabais de 30% lorsque vous placez votre commande en ligne avant le **20 février 2015.**
Notre service de commande en ligne Internet, Freeman OnLine®, vous est offert pour commander tous les services de Freeman, visionner les dates importantes ou imprimer les formulaires de commande. Dès que votre événement sera accessible en ligne vous recevrez un courriel vous indiquant le lien direct à Freeman OnLine®. Pour placer une commande à l'aide de Freeman OnLine® vous devez posséder un nom d'utilisateur et un mot de passe.

http://www.freemanco.com/store/show/showInformation.jsp?showID=322766&nav=02

Si vous accéder à Freeman OnLine® pour la première fois, veuillez cliquer sur "Login" au coin supérieur droit pour créer un nouveau compte. Pour accéder Freeman OnLine® pour **le Salon National de la Femme** cliquer sur le lien et procédez au lien "Login" au coin supérieur droit. Pour obtenir de l'aide relative à Freeman OnLine® , veuillez contacter notre centre d'aide à la clientèle au 888-508-5054.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENVOIE DE MARCHANDISE

Reimer est le transporteur offi ciel et peut entreposer votre matériel jusqu'à 30 jours avant le montage du salon. Si vous choisissez de ne pas utiliser Reimer comme transporteur et vous avez besoin d'entreposage avant le salon, SVP contacter Freeman

J'expédierai au Site d'exposition

Le Salon National de la Femme
Nom de la compagnie exposante
No. stand _____
Palais des Congrès de Montréal
163 St-Antoine, Ouest
Montréal, Québec, Canada

Veuillez expédier votre marchandise sur le site d'exposition qu'à partir du montage soit le **12 mars 2015 à 8 h** . La marchandise qui arrive avant cette date peut être refusé par l'établissement. Tout frais imposé aux livraisons de marchandises anticipées acceptées par l'établissement devra être assumé par l'exposant.

MAIN-D'OEUVRE

Les exposants qui supervisent le travail de Freeman devront prendre et laisser leur feuille de temps au bureau de service. Veuillez consulter, à cet effet, le formulaire de main-d'œuvre pour obtenir tout renseignement sur les heures de temps régulier et supplémentaire.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Conformément à la Loi sur la Protection des Renseignements Personnels et les Documents Électroniques, Freeman a formalisé ses pratiques sous forme d'une politique officielle sur les renseignements confidentiels. Une copie complète de la politique est disponible sur demande ou en visitant notre site Web à l'adresse suivante: http://www.freemanco.com/freemanco/freeman/privacy.jsp

Freeman recueille des renseignements sur les entreprises de ses clients afin de nous permettre d'accomplir les services contractés. Dans le rare cas où des renseignements confidentiels seraient recueillis, Freeman obtiendra le consentement du client en question au moment de la cueillette des renseignements ou de son utilisation. Il vous serait donc possible d'accéder à toute information recueillie, ainsi que de retirer, à n'importe quel moment, votre consentement à son utilisation. Si vous avez des questions ou vous désirez d'autres informations au sujet de notre politique sur les renseignements confidentiels, veuillez nous contacter. Il nous fera plaisir d'en discuter avec vous. Vous pouvez aussi communiquer avec notre responsable des renseignements confidentiels à l'adresse suivante: barbara.baird@freemanco.com. Si vous souhaitez que vos renseignements personnels soient retirés de la base de données de Freeman, veuillez en faire la demande à legal@freemanco.com.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES SERVICES DE FREEMAN

SERVICE DE TRADUCTION

Freeman est fier d'offrir à ses exposants internationaux un nouveau service d'interprétation et de traduction rapides en 150 langues. Ce service vous offre non seulement une interprétation à trois voies mais aussi la traduction des courriels des clients. Pour vous prévaloir de ce service, veuillez communiquer avec le Service aux exposants de Freeman d'Ottawa au (613) 748-7180 ou avec le Centre d'aide à la clientèle de Freeman au (888) 508-5054.

TUYAUX UTILES

ÉCONOMIE D'ARGENT

Tirez avantage des taux de réduction d'achat préalable en passant votre commande avant le **20 février 2015.**

ÉVITER LES DÉLAIS

Expédiez votre marchandise tôt pour éviter des délais. Les expéditions qui parviendront en retard sur le site de l'exposition seront assujetties à des frais supplémentaires, du surtemps et des frais administratifs.

MESURES DE PRÉCAUSION

Utilisez un escabeau plutôt qu'une chaise. Il est dangereux de monter sur une chaise, une table ou autre meuble loué, vous risquez ainsi de vous blesser personnellement et les personnes de votre entourage. Ces objets ne sont pas conçus pour supporter le poids d'une personne.

Soyez aux attentif au milieu qui vous entoure. Vous fréquentez une aire de travail achalandée et soumise à des conditions changeantes durant le déménagement du matériel. Soyez prudent. Surveillez bien les obstacles qui vous entourent et la machinerie ou les équipements en fonctionnement.

Ne perdez pas de vue vos scooters et les chariots élévateurs à fourches. Vous pouvez échapper à la vue des conducteurs de ces véhicules. Tenez-vous loin des embarcadères, des camions et des remorques. Ces aires de travail peuvent représenter un véritable danger.

Éviter les chocs électriques, la chute d'objets ou tout dommage au matériel. N'attachez aucun objet ou équipement aux draperies ou au cadre métallique de votre stand pour éviter des blessures importantes ou abîmer sérieusement le matériel.

Nous vous conseillons de ne pas amener des enfants lors de l'installation ou du démantèlement du stand. Au cas où des enfants seraient sur place lors des travaux d'installation ou de démantèlement, ils devront être surveillés en tout temps par un adulte.

Vous n'avez pas le droit d'expédier les matériaux dangereux. Si vous expédier les matériaux dangereux, vous être assujeties à des amendes ou à des pénalités pour chaque offense.

Tout exposant ou entrepreneur désignés ne sont pas autorisés d'opérer ou d'utiliser les ascenseurs motorisés ainsi que les
appareils de manutention matériaux motorisés pour l'installation/démantèlement de leur kiosque. Merci de votre coopération.

AIDE AUX EXPOSANTS

Pour plus d'information et les conseils utiles sur des procédures de précongrès et déplacement, veuillez consulter www.freemanco.com/preshowFAQ

Pour plus d'information et de conseils utiles sur des procédures après congrès et déplacement, veuillez consulter www.freemanco.com/postshowFAQ

Pour toute question ou pour toute assistance, veuillez appeler le Service aux exposants de Freeman au (613) 748-7180.

FREEMAN
940 chemin Belfast
Ottawa, Ontario, K1G 4A2
Tél.: (613) 748-7180 • Téléc. (613) 748-5977
freemanottawaES@freemanco.com

LE SALON NATIONAL DE LA FEMME

DATE LIMITE POUR PRIX RABAIS 20 FÉVRIER 2015

INCLURE CE FORMULAIRE AVEC VOTRE COMMANDE

NOM DU SALON : **LE SALON NATIONAL DE LA FEMME-MONTRÉAL**

NOM DE L'ENTREPRISE : NO DE STAND :

ADRESSE : DIMENSION : X

VILLE/PROV/ETAT/CODE POSTAL : NO DE CLIENT :

TÉLÉPHONE : POSTE : TÉLÉCOPIEUR :

SIGNATURE : NOM (LETTRES MOULÉES) :

COURRIEL PERSONNE RESSOURCE :

COURRIEL POUR FACTURE : ☐ COCHEZ SI VOUS ÊTES UN NOUVEAU CLIENT FREEMAN

Votre facture sera envoyée par courriel. SVP fournir l'addresse de courriel de la personne responsable de votre facturation

MODE DE PAIEMENT

En soumettant ce formulaire ou en commandant les matériaux ou les services de Freeman, vous acceptez d'être lié par toutes les modalités et conditions incluses dans votre manuel d'entretien technique.

Le soussigné consent expressément au traitement numérique de ses renseignements personnels ainsi qu'à la transmission de ceux-ci aux États-Unis.

☐ CHÈQUE D'ENTREPRISE

SVP chèque payable à: Freeman.
Les chèques doivent être en devises canadiennes.

Indiquer le (322766) sur votre remise

No ENR TPS R101889426

☐ CARTE DE CRÉDIT

Nous utiliserons cette autorisation pour débiter votre carte de crédit pour les commandes placées à l'avance et pour tous les frais supplémentaires engagés par suite de commandes placées sur le site par vos représentants. Ces frais peuvent inclure de la main-d'oeuvre ainsi que de la manutention de marchandise. Veuillez fournir les renseignements requis plus bas :

☐ TRANSFERT BANCAIRE

Note: Les clients sont responsables des frais de transfert de 15,00$ CDN.

- Nom du bénéficiaire : Freeman Expositions, Ltd.
  61 Brown's Line, Toronto, Ontario, Canada M8W 3S2
- Transfert bancaire : Banque Royale du Canada
  Banque # 003 – 200 rue Bay, Toronto, Ontario, Canada M5J 2J5
  No. de transit ou no. d'identification de banque : 00002
  No. de compte Freeman 000021048693
- **Exposants d'outre-mer qui font un transfert bancaire devraient utiliser** :
  Swift Code: ROYCCAT2
- **Pour les transferts en dollar américain (USD) utiliser :**
  Banque intermédiaire: JP Morgan Chase Manhattan, New York, NY
  Swift Code: CHASUS33 - ABA: 021000021
- No. IBAN : Les banques Canadiennes ne reconnaissent pas les numéros IBAN. **(SVP indiquez le nom de l'événement et le no du stand sur tous vos transferts afin d'éviter les erreurs)**.

☐ AMERICAN EXPRESS ☐ MASTERCARD ☐ VISA

No de carte : Date d'expiration:

☐ Carte de crédit personnelle ☐ Carte de compagnie

Nom du détenteur de la carte (lettres moulées) : Signature :

Adresse de facturation du détenteur de la carte :

Ville/Prov./Etat/Code Postal

TOTAUX

AMEUBLEMENT	TAPIS	STANDS MODULAIRES	ACCESSORIES			

ENSEIGNES/ GRAPHIQUES	MAIN D'OEUVRE INSTALLATION	MAIN D'OEUVRE DÉMANTÈLEMENT				TOTAUX

- **Commandez à l'avance pour économiser temps et argent. Vous pouvez placer vos commandes par téléphone, télécopieur, par la poste ou par notre service de commande en ligne à: www.freemanco.com/store.**
- **Les commandes reçues sans le paiement ou après la date limite de commande seront facturées aux tarifs réguliers.**
- **Une copie de vos factures peut être récupérée au comptoir de services avant la fermeture du salon.**
- **Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide, n'hésitez pas à communiquer avec un(e) représentant(e) du service aux exposants.**

FREEMAN VEUT CONNAITRE VOTRE OPINION !

Freeman s'engage à fournir un excellent service à la clientèle. Pour nous aider à vous servir plus efficacement à l'avenir,veuillez cliquer sur le lien suivant au terme du salon pour nous donner votre appréciation. Vos suggestions nous aideront à vous donner un service à la hauteur de vos espérances.

http://totalshow.custominsight.com/?322766

FREEMAN Mode de paiement

F R E E M A N
940 chemin Belfast
Ottawa, Ontario, K1G 4A2
Tél.: (613) 748-7180 • Téléc. (613) 748-5977
freemanottawaES@freemanco.com

LE SALON NATIONAL DE LA FEMME-MONTRÉAL

Pour autoriser Freeman à facturer un tiers pour les services rendus aux exposants, l'exposant et le tiers doivent remplir ce formulaire et l'envoyer au moins 14 jours avant le montage.

AUTORISATION DE L'EXPOSANT POUR FACTURATION À UN TIERS.

"Nous comprenons et consentons à ce qu'en tant qu'exposant, nous soyions responsable du paiement des services rendus et acceptons en soumettant ce formulaire ou en commandant les matériaux ou les services de Freeman, vous acceptez d'être lié par toutes les modalités et conditions incluses dans votre manuel d'entretien technique. Au cas où le tiers ici nommé n'acquitterait pas le paiement de la facture avant le dernier jour du salon, les frais seront passés à l'exposant. Toutes les factures deviennent dues et payables sur réception par l'une ou l'autre des parties. Les articles cochés plus bas doivent être facturés au tiers"

En soumettant ce formulaire ou en commandant les matériaux ou les services de Freeman, vous acceptez d'être lié par toutes les modalités et conditions incluses dans votre manuel d'entretien technique.

Le soussigné consent expressément au traitement numérique de ses renseignements personnels ainsi qu'à la transmission de ceux-ci aux États-Unis.

NOM DE L'EXPOSANT : (LETTRES MOULÉES)

SIGNATURE DE L'EXPOSANT : DATE:

RENSEIGNEMENTS DE L'EXPOSANT

NOM DE L'ENTREPRISE : NO DE STAND :

ADRESSE DE L'ENTREPRISE :

VILLE/PROVINCE/CODE POSTAL :

TÉLÉPHONE : NO DU POSTE : TÉLÉCOPIEUR :

COURRIEL :

Indiquez les services à être facturés au tiers :

- ☐ TOUS LES SERVICES FREEMAN
- ☐ MAIN D'OEUVRE ET SUPERVISION
- ☐ AMEUBLEMENT/ TAPIS/ ENSEIGNES
- ☐ AUTRE _____

RENSEIGNEMENTS DU TIERS

NOM DE L'ENTREPRISE DU TIERS :

PERSONNE-RESSOURCE :

ADRESSE DE FACTURATION DU TIERS :

VILLE/PROVINCE/CODE POSTAL :

TÉLÉPHONE : NO DU POSTE : TÉLÉCOPIEUR :

COURRIEL :

COURRIEL POUR FACTURATION :

Les factures seront envoyées par courriel, prière de nous fournir l'adresse de la personne responsable des comptes payables si différente.

AUTORISATION DE LA CARTE DE CRÉDIT DU TIERS

☐ AMERICAN EXPRESS ☐ MASTERCARD ☐ VISA

NO DE LA CARTE: DATE D'ÉCHÉANCE :

NOM DU DÉTENTEUR (LETTRES MOULÉES): TYPE DE CARTE:

SIGNATURE AUTORISÉE :

ADRESSE DE FACTURATION DU DÉTENTEUR :

VILLE/PROVINCE/CODE POSTAL :

July 2014 (322766)

FREEMAN autorisation d'un tiers

F R E E M A N
940 chemin Belfast
Ottawa, Ontario, K1G 4A2
Tél.: (613) 748-7180 • Téléc. (613) 748-5977
freemanottawaES@freemanco.com

LE SALON NATIONAL DE LA FEMME

DATE LIMITE POUR PRIX RABAIS
20 FÉVRIER 2015

LE FORMULAIRE MODE DE PAIEMENT DOIT ACCOMPAGNER VOTRE COMMANDE

NOM DU SALON : **LE SALON NATIONAL DE LA FEMME-MONTRÉAL**

NOM DE L'ENTREPRISE : NO DE STAND :

PERSONNE-RESSOURCE : TÉLÉPHONE :

ADRESSE COURRIEL :

Pour parler à un de nos experts, composez le 613-748-7180.

Pour commander en ligne : www.freemanco.com/store

AMEUBLEMENT

Qté	Article	Description	Prix En Ligne	Prix Rabais	Prix Régulier
_____	210108	Chaise Limerick	31,00	34,10	43,40
_____	210112	Tabouret Casey Noi	59,00	64,90	82,60
_____	210112	Tabouret Casey Gris	59,00	64,90	82,60
_____	71090	Chaise avec bras Diamont Noir	69,25	76,20	96,95
_____	71089	Chaise Diamont Noir	59,00	64,90	82,60
_____	71088	Tabouret Diamont Noir	88,25	97,10	123,55
_____	71045	Chaise Sténo Grise	54,25	59,70	75,95
_____	71047	Tabouret Sténo Gris	64,50	70,95	90,30

Noire Seulement

_____	75020	Présentoir cylindrique bas	89,00	97,90	124,60
_____	75021	Présentoir cylindrique moy.	98,00	107,80	137,20
_____	75022	Présentoir cylindrique haut	104,50	114,95	146,30
_____	75079	Kiosque à ordinateur Orion	215,00	236,50	301,00
_____	750135	Porte-brochures rond	130,00	143,00	182,00
_____	750136	Porte-brochures plat	95,00	104,50	133,00

NOTE: Les tables ont 24" de largeur

Table Avec Jupe: ☐ *Bleu* ☐ *Doré* ☐ *Gris* ☐ *Noir* ☐ *Rouge* ☐ *Blanc* ☐ *Vert foncé*

AVEC JUPE

_____	124430	Table avec jupe 4'x30" haut.*	57,00	62,70	79,80
_____	124630	Table avec jupe 6'x30" haut.*	68,00	74,80	95,20
_____	124830	Table avec jupe 8'x30" haut.*	79,00	86,90	110,60
_____	12404630	Jupe 4e côté 6'x30" haut.*	31,00	34,10	43,40
_____	12404830	Jupe 4e côté 8'x30" haut.*	31,00	34,10	43,40
_____	124442	Table avec jupe 4'x42" haut.*	82,50	90,75	115,50
_____	124642	Table avec jupe 6'x42" haut.*	93,00	102,30	130,20
_____	124842	Table avec jupe 8'x42" haut.*	103,50	113,85	144,90
_____	12404642	Jupe 4e côté 6'x42" haut.*	43,00	47,30	60,20
_____	12404842	Jupe 4e côté 8'x42" haut.*	43,00	47,30	60,20

TABLES SANS JUPE

_____	125430	Table sans jupe 4'x30 haut.	33,75	37,15	47,25
_____	125630	Table sans jupe 6'x30 haut.	44,25	48,70	61,95
_____	125830	Table sans jupe 8'x30 haut.	54,75	60,25	76,65
_____	125442	Table sans jupe 4'x42 haut.	60,25	66,30	84,35
_____	125642	Table sans jupe 6'x42 haut.	65,50	72,05	91,70
_____	125842	Table sans jupe 8'x42 haut.	69,75	76,75	97,65

SoHo Tables (Noire Seulement):

_____	72067	SoHo Table Café 30"Hx36"D	94,00	103,40	131,60
_____	72068	SoHo Table Bistro 42"Hx36"D	105,50	116,05	147,70
_____	72069	SoHo Table Café 30"Hx24"D	94,00	103,40	131,60
_____	72070	SoHo Table Bistro 42"Hx24"D	105,50	116,05	147,70

Couleur De Tenture: ☐ *Bleu* ☐ *Doré* ☐ *Gris* ☐ *Noir* ☐ *Rouge* ☐ *Blanc* ☐ *Vert foncé*

_____	12103	Tenture spéciale 3'h - pi.li.*	4,95	5,45	6,95
_____	12108	Tenture spéciale 8'h - pi.li.*	6,05	6,65	8,45
_____	121012	Tenture spéciale 12'h - pi.li.*	9,45	10,40	13,25

***Sélectionnez une couleur pour les articles avec (*). Nous choisirons une couleur pour vous si elle n'est pas indiquée.`**

AMEUBLEMENT

Qté	Article	Description	Prix En Ligne	Prix Rabais	Prix Régulier
_____	220107	Corbeille à papier	10,25	11,30	14,35
_____	220110	Porte-sacs chrome	48,75	53,65	68,25
_____	220118	Porte-enseigne chrome	43,00	47,30	60,20
_____	220121	Stanchion escamotable de Chrome	30,00	33,00	42,00
_____	220134	Trépied chrome	25,00	27,50	35,00

+ AMEUBLEMENT HAUTE GAMME

Qté	Article	Description	Prix En Ligne	Prix Rabais	Prix Régulier
_____	72028+	Table à café-noir	69,75	76,75	97,65
_____	72029+	Table de bout	48,25	53,10	67,55
_____	910217+	Chaise en cuir Barcelona-Blanc	308,50	339,35	431,90
_____	910218+	Chaise en cuir Barcelona-Rouge	308,50	339,35	431,90
_____	81515+	Causeuse en cuir-Blanc	170,50	187,55	238,70
_____	81516+	Causeuse en cuir-Rouge	170,50	187,55	238,70
_____	81074+	Chaise haute en cuir executif Altura	128,75	141,65	180,25
_____	910130+	Tabouret cuir noir	96,00	105,60	134,40
_____	920146+	Table bistro 30" diam.	96,00	105,60	134,40
_____	910201+	Fauteuil Citi en cuir	237,00	260,70	331,80
_____	930200+	Causeuse Citi en cuir	336,50	370,15	471,10
_____	910225+	Chaise en tissu couleur charbon	132,00	145,20	184,80
_____	930225+	Causeuse en tissu couleur charbon	197,00	216,70	275,80
_____	910221+	Chaise en cuir noir tub chair	111,25	122,40	155,75
_____	920205+	Table de conférence -Brune	195,00	214,50	273,00
_____	72015+	Table de conférence-Milano	195,00	214,50	273,00

+ Les articles d'ameublement de spécialité avec le symbole (**+**) sur le formulaire d'ameublement doivent être soumis avant **20 FÉVRIER 2015.** Freeman de peut pas garantir les prix et la disponibilité de articles aprés cette date-limite.

COÛT TOTAL

_____ + _____ + _____ = _____

Sous-total *5%GST* *9.975%QST* *Total*

FREEMAN ameublement

Profitez du prix en ligne en commandant en ligne au www.freemanco.com/store avant le 20 FÉVRIER 2015

F R E E M A N
chemin 940 Belfast
Ottawa, Ontario K1G 4A2
(613) 748-7180 • Fax: (613) 748-5977
freemanottawaES@freemanco.com

LE SALON NATIONAL DE LA FEMME

DATE LIMITE POUR PRIX RABAIS
20 FÉVRIER 2015

LE FORMULAIRE MODE DE PAIEMENT DOIT ACCOMPAGNER VOTRE COMMANDE

LE SALON NATIONAL DE LA FEMME-MONTRÉAL

NOM DE L'ENTREPRISE : NO DE STAND :

PERSONNE-RESSOURCE : TÉLÉPHONE :

ADRESSE COURRIEL :

Pour parler à un de nos experts, composez le 613-748-7180.

Pour commander en ligne: www.freemanco.com/store

- Pour recevoir des échantillons ou une soumission sur les **commandes de plus de 1200 pi.ca.** svp communiquer avec nous au 613-748-7180.
- Les commandes reçues après la date limite ou sans mode de paiement seront facturées au prix réguliers et nous ne pourrons garantir la disponibilité du matériel.
- **Aucun frais de manutention.** Les prix de location sont pour la durée du salon et incluent livraison et démantèlement.
- Tapis classique coupé sur mesure est sujet à des frais d'annulation de 100%.
- Tous les tapis classique et Prestige contiennent des contenus en matières recyclées et sont recyclables.

TAPIS CLASSIQUE - inclut: manutention, livraison et démantèlement

- **Notre tapis classique est disponible en quatre couleurs :**

CHOISISSEZ LA COULEUR DE VOTRE TAPIS:

☐ Noir ☐ Gris ☐ Bleu ☐ Rouge

Qté	Description	Prix en ligne	Prix rabais	Prix régulier	Total
_____	10' x 10' Tapis classique	150,00$	165,00$	210,00$	_____ $
_____	10' x 20' Tapis classique	288,00$	316,80$	403,20$	_____ $

TAPIS CLASSIQUE COUPÉ SUR MESURE - Inclut : pellicule protectrice, manutention, livraison et démantèlement

- **Notre tapis classique coupé sur mesure est disponible en quatre couleurs :**

CHOISISSEZ LA COULEUR DE VOTRE TAPIS

☐ Noir ☐ Gris ☐ Bleu ☐ Rouge

16 oz. Location - Prix en pieds carrés (100 pi. ca. minimum)		Prix en ligne	Prix rabais	Prix régulier	Total
Par pi. ca.	Dimension: _____ x _____ = _____ pi.ca. @	1,90$	2,10$	2,65$	_____$

SOUS-TAPIS ET PELLICULE PROTECTRICE - inclut: manutention, livraison et démantèlement

- **Prix en pieds carrés.**

Qté	Description	Prix en ligne	Prix rabais	Prix régulier	Total
_____	Sous-tapis - 1/2" (80 à 700pi.ca)	1,00$	1,10$	1,40$	_____ $
_____	Sous-tapis - 1/2" (Plus de 700pi.ca)	0,80$	0,90$	1,10$	_____ $
_____	Pellicule protectrice (au pi.ca.).....	0,50$	0,55$	0,70$	_____ $

Notre sous-tapis est composé de mousse d'uréthane de 95-100 % recyclé et est également 100 % recyclable conformément aux spécifications du fabricant. Notre revêtement de sol en plastique contient jusqu'à 60 % de contenu recyclé

COÛT TOTAL			
_____ +	_____ +	_____ =	_____
Sous-total	*5%GST*	*9.975%QST*	*Total*

****Tous les câbles de services doivent être en place avant l'installation du tapis.****

Sept 2014 (322766)

FREEMAN Tapis

Profitez du prix en ligne en commandant en ligne au www.freemanco.com/store avant le 20 FÉVRIER 2015

F R E E M A N
940 chemin Belfast
Ottawa, Ontario, K1G 4A2
Tél.: (613) 748-7180 • Téléc. (613) 748-5977
freemanottawaES@freemanco.com

LE SALON NATIONAL DE LA FEMME

DATE LIMITE POUR PRIX RABAIS 20 FÉVRIER 2015

LE FORMULAIRE MODE DE PAIEMENT DOIT ACCOMPAGNER VOTRE COMMANDE

FREEMAN accessoires

NOM DE L'ÉVÉNEMENT : **LE SALON NATIONAL DE LA FEMME-MONTRÉAL**

NOM DE L'ENTREPRISE : _____ NO DE STAND : _____

NOM DE LA PERSONNE RESSOURCE : _____ TÉLÉPHONE : _____

ADRESSE COURRIEL : _____

Pour parler à un de nos experts, composez le 613-748-7180.

Pour commander en ligne : www.freemanco.com/store

ACCESSOIRES

PANNEAU LATTES

COMPTOIRS

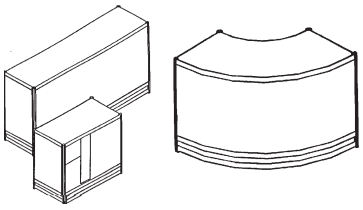

GONDOLES

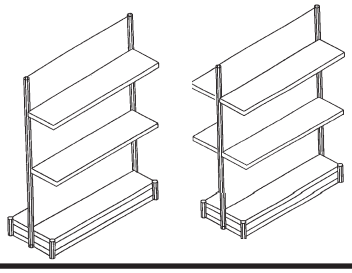

VITRINES
48"L x 24"P x 36"H
#17551206

TOUR VITRINE
AVEC LUMIERE
#1755800
(Service d'éclairage en sus)

COMPTOIRS DREAM FORCE

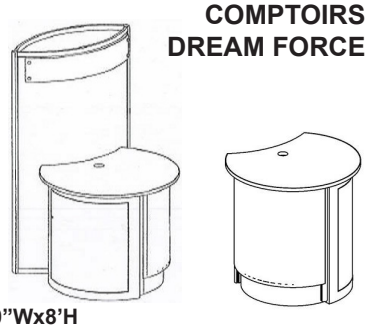

30"Wx8'H

Qté	No article	Description	Prix rabais	Prix régulier	Total

COMPTOIRS & SERRURE

(Encerclez la couleur)

☐ *Tissu bleu* ☐ *Tissu gris* ☐ *Tissu noir* ☐ *PVC blanc*

____	17305	1M x ½M x 36" Haut.	190,25	266,35	_____
____	17306	1M x ½M x 42" Haut.....	207,50	290,50	_____
____	17308	2M x ½M x 36" Haut.	244,75	342,65	_____
____	17309	2M x ½M x 42" Haut.....	269,25	376,95	_____
_____	173010	1M Rayon x ½M x 36" Haut..	207,75	290,85	_____
____	173011	1M Rayon x ½M x 42" Haut.	218,00	305,20	_____
____	17301	Serrure aluminium	20,00	28,00	_____

VITRINE - PVC gris seulement

____	17551206	Vitrine 48"Lx24"Px36" Haut...	178,00	249,20	_____
____	1755800	Tour Vitrine 40"Lx16"Px 79"H..	298,00	417,20	_____
____	1755801	Tour Vitrine 24"Lx24"Px 79"H..	198,00	277,20	_____
____	17809008	Comptoir Dream Force 41"x41.5"	250,00	350,00	_____
____	17809009	Comptoir Dream Force avec mur	350,00	490,50	_____

Qté	No article	Description	Prix rabais	Prix régulier	Total

PANNEAUX

(Encerclez la couleur)

☐ *Tissu bleu* ☐ *Tissu gris* ☐ *Tissu noir* ☐ *PVC blanc*

____	173521	1M x 8' Haut.	165,00	231,00	_____
____	173525	½M x 8' Haut.....	82,25	115,50	_____

PANNEAU LATTES - ÉRABLE SEULEMENT

____	1736100	1M x 8' Haut.....	85,00	119,00	_____

GONDOLES

(Encerclez la couleur)

☐ *Tissu bleu* ☐ *Tissu gris* ☐ *Tissu noir* ☐ *PVC blanc*

____	174541	Un côté 1M x 4' Haut	143,75	201,25	_____
____	174581	Un côté 1M x 8' Haut.....	222,00	310,80	_____
____	174542	Deux côtés 1M x 4' Haut	200,75	281,05	_____
____	174582	Deux côtés 1M x 8' Haut.....	280,00	392,00	_____

COÛT TOTAL

_____ + _____ + _____ = _____

Sous-total *5%GST* *9.975%QST* *Total*

stands CLÉS EN MAIN

Forfait 1 #171010

Forfait 1 surclassé avec graphiques et comptoir

Forfait 2 #171020

Forfait 2 surclassé avec graphiques et comptoir

Forfait 3 #171030

Forfait 3 surclassé avec graphiques et comptoir

FREEMAN

Forfait 4 #171040

Forfait 4 surclassé avec graphiques et comptoir

Forfait 5 #171050

Forfait 5 surclassé avec graphiques et comptoir

Forfait 6 #171060

Forfait 6 surclassé avec graphiques et comptoir

Tous les forfaits comprennent : Une prise electrique et la main d'oeuvre pour installer les lumières seulement. La consommation d'énergie ne doit pas dépasser 500 watts.

Questions? Tous les forfaits peuvent être personnalisés ou modifiés selon vos besoins. Veuillez communiquer avec l'un de nos spécialistes au numéros indiqués sur le "A Noter". Pour commander en ligne : www.freemanco.com *(disponible en anglais seulement)*.

Options de couleurs pour tapis classique

gris

bleu

noir

rouge

Options de couleurs pour vos panneaux

tissu bleu

tissu gris

tissu noir

PVC blanc

Surclassez votre tapis : Options de couleurs pour tapis prestige

*bleu marine

*noir

*gris perle

*Disponible en entreprise
Toutes autres couleurs nécessitent un préavis de 45 jours. Commandes reçues après 45 jours ne sera pas guarantis.

Questions?

Tous les forfaits peuvent être personnalisés ou modifiés selon vos besoins. Veuillez communiquer avec l'un de nos spécialistes au numéro indiqué sur le "A Noter".

Surclassement disponible

Panneaux lattes et tablettes

Métal noir

Graphiques et logo sur mesure

Cabinets et comptoirs

Panneaux de couleur

Pour voir d'autres concept ions sur mesure

www.freemanco.com/customexhibits
(Disponible en anglais seulement)

F R E E M A N
940 chemin Belfast
Ottawa, Ontario, K1G 4A2
Tél.: (613) 748-7180 • Téléc. (613) 748-5977
freemanottawaES@freemanco.com

LE SALON NATIONAL DE LA FEMME

DATE LIMITE POUR PRIX RABAIS 20 FÉVRIER 2015

LE FORMULAIRE MODE DE PAIEMENT DOIT ACCOMPAGNER VOTRE COMMANDE

FREEMAN STANDS CLÉS EN MAIN

NOM DU SALON : **LE SALON NATIONAL DE LA FEMME-MONTRÉAL**

NOM DE L'ENTREPRISE : NO DE STAND :

PERSONNE-RESSOURCE : TÉLÉPHONE :

ADRESSE COURRIEL :

Pour parler à un de nos experts, composez le 613-748-7180.

Pour commander en ligne: www.freemanco.com/store

Tous les stands comprennent: installation et démontage, manutention, tapis classique avec service d'aspirateur quotidien, 2 lumières avec bras (par unité de10') sont inclus avec l'installation.

Pour placer votre commande, prière de cocher la case approriée et remplissez les autres sections au bas du formulaire.

STANDS CLÉS EN MAIN

			Prix Rabais	Prix Régulier		Prix Rabais	Prix Régulier	Total
Forfait	1	☐ 10' x 10'	985,25	1379,00	☐ 10' x 20'	1449,00	2028,60	_____
Forfait	2	☐ 10' x 10'	742,50	1039,50	☐ 10' x 20'	1206,00	1688,40	_____
Forfait	3	☐ 10' x 10'	922,50	1291,50	☐ 10' x 20'	1476,00	2066,40	_____
Forfait	4	☐ 10' x 10'	967,50	1354,50	☐ 10' x 20'	1566,00	2192,40	_____
Forfait	5	☐ 10' x 10'	742,50	1039,50	☐ 10' x 20'	1206,00	1688,40	_____
Forfait	6	☐ 10' x 10'	832,50	1165,50	☐ 10' x 20'	1296,00	1814,40	_____

- Commandes reçues après la date limite ou sans paiement seront facturées au prix régulier et sont assujetties à la disponibilité.
- Commandes annulées après le début de la production sont assujetties des frais d'annulation de 100%.

CHOISISSEZ VOS PANNEAUX

☐ Tissu bleu ☐ Tissu gris ☐ Tissu noir ☐ PVC blanc

TAPIS

Le tapis classique et le nettoyage de nuit sont inclus dans le prix de location de votre forfait. Veuillez choisir parmi les couleurs suivantes:

☐ Noir ☐ Bleu ☐ Rouge ☐ Gris

Vous pouvez ajouter un sous tapis ou louer un tapis parmi les 15 couleurs disponibles de notre ligne Prestige de 28 onces. Prière de vous référer au formulaire de commande de tapis pour le choix de couleurs et les prix.

ÉCLAIRAGE

Chacun des stands clés en main de 10' comprend 2 lumières halogènes et 20' comprend 4 lumières halogènes.

Note: L'électricité et la main d'oeuvre pour installer les lumières sont incluses dans le prix de location du stand.

*Les prises électriques additionnelles doivent être commandées séparément.

BANDEAU D'IDENTIFICATION

Prière d'indiquer la couleur désirée pour votre lettrage.

☐ Noir ☐ Bleu ☐ Brun ☐ Bourgogne ☐ Couleur PMS _____

☐ Rouge ☐ Sarcelle ☐ Blanc ☐ Vert foncé ☐ Police de caractère _____

*Par défaut, nous utiliserons Helvetica.

Indiquez le nom exact devant apparaître sure le bandeau.

METTEZ VOTRE STAND EN VALEUR

Demandez à un de nos représentants de vous préparer une soumission en cochant une des cases suivantes:

☐ Panneaux lattes et tablettes ☐ Cabinets & comptoirs ☐ Couleur de métal spéciale ☐ Graphiques recyclables

☐ Panneaux de couleur ☐ Créer un stand sure mesure ☐ Graphiques & logo sur mesure ☐ Panneau blanc écologique

COÛT TOTAL

_____ + _____ + _____ = _____

Sous-total *5%GST* *9.975%QST* *Total*

July 2014 (322766)

F R E E M A N
940 chemin Belfast
Ottawa, Ontario, K1G 4A2
Tél.: (613) 748-7180 • Téléc. (613) 748-5977
freemanottawaES@freemanco.com

LE SALON NATIONAL DE LA FEMME

LE FORMULAIRE MODE DE PAIEMENT DOIT ACCOMPAGNER VOTRE COMMANDE

FREEMAN main d'oeuvre

NOM DU SALON : **LE SALON NATIONAL DE LA FEMME-MONTRÉAL**

NOM DE L'ENTREPRISE : NO DE STAND : DIMENSION : X

PERSONNE-RESSOURCE : TÉLÉPHONE :

ADRESSE COURRIEL :

Pour parler à un de nos experts, composez le 613-748-7180.

Pour commander en ligne : www.freemanco.com/store

TARIF HORAIRE (Minimum 1 heure par ouvrier)

		Prix Rabais	Prix Montage
Temps régulier-	8h à 16h, lundi au vendredi	57,00 $	79,80 $
Heures supplémentaire-	6h à 8h &16h à 24h, lundi au vendredi, 6h à 24h, samedi et dimanche	85,50 $	119,70 $
Temps double-	24h à 6h & journées fériées	114,00 $	159,60 $

- Les prix du site de l'événement s'appliquent à toute commande de main-d'œuvre placée sur le site de l'événement
- Les prix sont exprimés en heure-ouvrier
- L'heure de début des travaux n'est garantie que si la main-d'oeuvre est demandée pour le début du quart de travail de jour
- Un minimum d'une heure-ouvrier sera appliquée – par la suite une augmentation d'une demi-heure est exigée
- La main-d'oeuvre doit être annulée par écrit, 24 heures avant l'installation afin d'éviter les frais minimum d'une (1) heure par main d'oeuvre.
- Lors de la réservation de main d'oeuvre pour le démantèlement, prévoyez du temps pour le retour de vos caisses à votre stand.
- Les présentoirs sont installés avant l'arrivée de l'exposant sour la direction des surveillants de Freeman. Veuillez joindre à cette commande: plan/photo d'installation, instructions / commentaires particuliers et les renseignements de transport vers le site.

MAIN D'OEUVRE INSTALLATION

☐ **Supervision par Freeman - Prière de remplir le verso**

- L'installation de votre stand sera complète avant l'ouverture du salon
- Les frais pour ce service sont de 30 % du total de la facture d'installation ou un minimum de 45 $

Contact en cas d'urgence : _____ Téléphone : _____

☐ **Supervision par le personnel du stand**

Nom du superviseur : _____ Téléphone : _____

Date	Heure Début	Nbre de personnes		Heures App. par personne	Total Heures		Tarif horaire	Estimation du coût total
_____	_____	_____	x	_____	= _____	@ $	_____	= $_____
_____	_____	_____	x	_____	= _____	@ $	_____	= $_____
_____	_____	_____	x	_____	= _____	@ $	_____	= $_____

Supervision Freeman (30%/45,00$) = $_____

Sous-Total = $_____

5% GST =$_____

9.975% QST = $_____

Total Installation =$_____

MAIN D'OEUVRE DÉMONTAGE

☐ **Supervision par Freeman - Prière de remplir le verso**

- Freeman n'est pas responsable des produits et ou brochures mal emballés ou étiquettés par l'exposant
- Les frais pour ce service sont de 30 % du total de la facture d'installation ou un minimum de 45 $

Contact en cas d'urgence : _____ Téléphone : _____

☐ **Supervision par le personnel du stand**

Nom du superviseur : _____ Téléphone : _____

Date	Heure Début	Nbre de personnes		Heures App. par personne	Total Heures		Tarif horaire	Estimation du coût total
_____	_____	_____	x	_____	= _____	@ $	_____	= $_____
_____	_____	_____	x	_____	= _____	@ $	_____	= $_____
_____	_____	_____	x	_____	= _____	@ $	_____	= $_____

Supervision Freeman (30%/$45,00) = $_____

Sous-Total = $_____

5% GST =$_____

9.975% QST = $_____

Total Démontage =$_____

F R E E M A N

NOM DU SALON : **LE SALON NATIONAL DE LA FEMME-MONTRÉAL**

NOM DE L'ENTREPRISE : NO DE STAND : DIMENSION : X

PERSONNE-RESSOURCE : TÉLÉPHONE :

SUPERVISION PAR FREEMAN

AFIN DE MIEUX VOUS SERVIR - PRIÈRE DE REMPLIR LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SI VOTRE STAND DOIT ÊTRE INSTALLÉ OU DÉMANTELÉ PAR LA MAIN D'OEUVRE DE FREEMAN ET QUE VOUS SEREZ ABSENT PENDANT LES PROCÉDURES

RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉCEPTION ET L'INSTALLATION

La marchandise sera envoyée à l'entrepôt _____ Date d'envoi_____

Plan de montage/Photo: Inclus _____ À être envoyés avec le stand _____ Dans la caisse no_____

Tapis: Avec le stand_____ Loué de Freeman _____ Couleur_____ Dimension_____

Emplacement des prises de courant: Dessin ci-joint_____Dessin avec stand_____Fils électriques sous le tapis _____

Commentaires :_____

_____

Affiches: Avec le stand_____ Envoyées séparément _____

Commentaires :_____

_____

Outils spéciaux/Quincaillerie nécessaire :_____

_____

_____

RENSEIGNEMENTS POUR L'ENVOI VERS L'EXTÉRIEUR

EXPÉDIER À :_____

_____

_____

_____

MODE D'EXPÉDITION:

☐ **Transport d'exposition Freeman :**
- ☐ Transport routier
- ☐ Van Line
- ☐ Aérien ☐ un jour ☐ 2e jour ☐ Reporté

☐ **Autre (Inscrivez le nom du transporteur et le numéro de téléphone)**
- ☐ Autre transporteur routier : _____
- ☐ Autre Van Line: _____
- ☐ Autre service aérien : _____

Frais d'expédition
- ☐ Prépayé ☐ Port dû

Facturé à : _____

_____

_____

Si votre transporteur ne se présente pas, votre marchandise sera ramassée par le transporteur officiel, à vos frais.

NOTE: Freeman n'est pas responsable des produits et/ou brochures mal emballés/étiquettés par l'exposant.

FREEMAN main d'oeuvre

PAIEMENT ET MAIN-D'ŒUVRE

VOUS CONCLUEZ PAR LES PRÉSENTES UN CONTRAT QUI LIMITE VOTRE INDEMNISATION POSSIBLE SI VOTRE PROPRIÉTÉ EST PERDUE OU ENDOMMAGÉE.

Les modalités et conditions exposées ci-après deviennent une partie du Contrat entre FREEMAN et vous, l'EXPOSANT. Les dites modalités et conditions seront considérées comme acceptées quand les conditions suivantes seront remplies :

• LE FORMULAIRE DE MODE DE PAIEMENT EST SIGNÉ; OU
• UNE COMMANDE DE MAIN-D'ŒUVRE, DE SERVICES ET/OU DE LOCATION D'ÉQUIPEMENT EST PASSÉE PAR L'EXPOSANT AUPRÈS DE FREEMAN, OU
• UN TRAVAIL EST RÉALISÉ AU NOM DE L'EXPOSANT PAR DE LA MAIN-D'ŒUVRE OBTENUE PAR L'ENTREMISE DE FREEMAN

DÉFINITIONS
Dans le présent Contrat, « Freeman » signifie Freeman Expositions Inc., et Freeman Expositions, Ltd et ses employés, directeurs, responsables, agents, ayant droit, sociétés affiliées, et entités apparentées respectifs, notamment tous les sous-traitants nommés par FREEMAN. Le terme « EXPOSANT » signifie l'Exposant, ses employés, agents, représentants et tout Entrepreneur nommé par l'Exposant (« ENE »).

MODALITÉS DE PAIEMENT
Le paiement intégral, toutes taxes en vigueur incluses, est dû à l'avance ou sur le site de l'exposition. Tous les paiements doivent être effectués en monnaie canadienne et tous les chèques doivent être établis en monnaie canadienne. Les commandes reçues sans paiement anticipé ou après l'échéance engendreront les frais supplémentaires de dépassement d'échéance indiqués sur chaque formulaire de commande. Tous les matériaux et équipements sont fournis en location pour la durée de l'exposition ou de l'évènement, et restent la propriété de FREEMAN, sauf s'il est spécifiquement indiqué qu'il s'agit d'une vente. Toutes les locations incluent la livraison, l'installation et le retrait du kiosque de l'EXPOSANT. En cas d'annulation de toute commande ou tout service par l'EXPOSANT, un frais d'une heure « par personne, par heure » sera dû pour toutes les commandes de main-d'œuvre qui ne sont pas annulées par écrit au moins 24 heures avant la date programmée de début des activités. Si des articles Prestige Carpet, Custom-Cut Carpet, Modular Rental Exhibits ou autres articles ou services personnalisés ont déjà été fournis au moment de l'annulation, les frais resteront à 100 % des frais prévus. Si l'Exposition ou Évènement est annulé(e) pour des raisons indépendantes du contrôle de FREEMAN, l'EXPOSANT reste tenu de payer tous les frais pour tous les services et l'équipement fournis jusqu'à la date de l'annulation comprise. FREEMAN ne versera pas de remboursements à l'EXPOSANT pour des paiements versés avant la date de l'annulation. L'EXPOSANT a la responsabilité d'informer le représentant du centre de services de FREEMAN de tout problème lié à toute commande, et de vérifier l'exactitude de la facture de l'EXPOSANT avant la fermeture de l'exposition ou de l'évènement. Si l'EXPOSANT est exonéré du paiement des taxes de vente, FREEMAN demande un certificat d'exemption pour l'État ou la province dans lesquels les services seront utilisés. Aucun certificat de revente n'est valide, à moins que l'EXPOSANT ne refacture ces frais à ses clients. Pour les EXPOSANTS internationaux, FREEMAN demande un paiement anticipé de 100 % des commandes anticipées, et toute commande passée ou tous services commandés sur le site de l'exposition doivent être payés sur les lieux de l'exposition. Pour tous les autres, en cas de solde impayé approuvé à l'avance après la fermeture de l'exposition, les paiements seront nets, échus et exigibles à TORONTO, ONTARIO sur réception de la facture. À compter de 30 jours après la date de la facture, tout solde impayé engendrera des FRAIS FINANCIERS au moindre du taux maximum permis par la loi en vigueur, ou 1,5 % par mois, qui est un TAUX ANNUEL EN POURCENTAGE de 18 % et les commandes futures devront être exclusivement payées à l'avance. Si des frais financiers selon les modalités des présentes dépassent le taux maximum permis par la loi en vigueur, les frais financiers seront automatiquement réduits au taux maximum permis, et tous frais financiers excédentaires reçus par FREEMAN seront soit appliqués pour réduire le solde impayé du capital soit remboursés au débiteur. Si des factures en souffrance ou des soldes de factures sont transférés à une agence de recouvrement ou un avocat en vue de leur recouvrement ou d'une action en justice, l'EXPOSANT accepte de payer tous les frais juridiques et de recouvrement. CES MODALITÉS ET CONDITIONS DE PAIEMENT SONT RÉGIES PAR ET INTERPRÉTÉES SELON LA LÉGISLATION DE L'ÉTAT DU TEXAS. En cas de litige entre l'EXPOSANT et FREEMAN relativement à une perte, un dommage ou une réclamation, l'EXPOSANT en question n'aura pas le droit de retenir de paiement et ne retiendra aucun paiement, ou paiement partiel, dû à FREEMAN pour ses services, à titre de déduction sur le montant de toute perte ou tout dommage allégué(e). Toute réclamation à l'encontre de FREEMAN sera considérée comme une transaction séparée, et sera résolue selon son bien-fondé. FREEMAN se réserve le droit de facturer à l'EXPOSANT pour la différence entre l'évaluation des frais de l'EXPOSANT et les frais réels à payer par l'EXPOSANT, ou tout frais que FREEMAN peut être obligé de payer au nom de l'EXPOSANT, notamment tout frais d'expédition. Si l'EXPOSANT fournit une carte de crédit pour payer et que la transaction est rejetée, pour quelque raison que ce soit, par la société de carte de crédit de l'EXPOSANT, FREEMAN avise par la présente que FREEMAN se réserve le droit, et l'EXPOSANT y autorise FREEMAN, de continuer de tenter de garantir le paiement par l'intermédiaire de la carte de crédit en question tant que des soldes impayés demeurent au compte de l'EXPOSANT.

SERVICES ÉLECTRIQUES
Les réclamations seront uniquement prises en compte et les ajustements uniquement apportés si l'Exposant en fait la demande par écrit, avant la clôture de l'événement. Freeman n'est pas responsable de dommages ou pertes causés par une panne d'alimentation indépendante de son contrôle, et l'Exposant accepte de dégager Freeman, ses responsables, directeurs, employés ou agents de toute responsabilité à cet égard. EN AUCUN CAS L'ENTREPRISE NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE DOMMAGE CONSÉCUTIF OU INDIRECT (NOTAMMENT LE MANQUE À GAGNER), MÊME SI ELLE A ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE DOMMAGES DE LA SORTE, QUE CE SOIT EN VERTU D'UNE THÉORIE DE CONTRAT, D'UN DÉLIT CIVIL (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), DE LA RESPONSABILITÉ LIÉE AUX PRODUITS OU D'UNE AUTRE FAÇON. L'Exposant convient d'indemniser Freeman, ses responsables, directeurs, employés et agents, et de les dégager de toute responsabilité en ce qui a trait aux réclamations, obligations, dommages, amendes, pénalités ou coûts de quelque nature que ce soit (notamment les honoraires d'avocat raisonnables) découlant directement ou indirectement d'actions ou d'omissions commises par l'Exposant, en vertu de la présente Entente.

RESPONSABILITÉS DE LA MAIN-D'ŒUVRE SOUS LA SUPERVISION DE L'EXPOSANT :
L'EXPOSITION sera responsable de la performance de la main-d'œuvre prévue dans la présente section. L'EXPOSANT est responsable de la supervision de la main-d'œuvre obtenue par l'intermédiaire de FREEMAN de façon raisonnable en vue d'empêcher toute lésion corporelle et/ou dommage matériel, et également de les diriger pour travailler d'une manière qui soit conforme avec les règles de travail sécuritaire de FREEMAN et/ou les ordonnances, règles et/ou règlements fédéraux, d'État, de comté ou locales, notamment les règles et/ou règlements de la direction de l'exposition ou de l'installation. L'EXPOSANT est responsable de s'enregistrer auprès du bureau des services pour prendre la main-d'œuvre, et de se représenter au bureau des services pour retourner la main-d'œuvre une fois le travail terminé.

INDEMNISATION :
L'EXPOSANT accepte d'indemniser, de dégager de toute responsabilité et de défendre FREEMAN de et contre toutes demandes, réclamations, causes d'action, amendes, pénalités, dommages, obligations, jugements et dépenses (notamment les honoraires raisonnables d'avocat et les frais d'enquête) pour toute lésion corporelle, y compris toute blessure d'un employé de FREEMAN, et/ou tout dommage matériel découlant du travail réalisé par la main-d'œuvre fournie par FREEMAN mais supervisée par l'EXPOSANT. En outre, l'indemnisation de FREEMAN par l'EXPOSANT comprend toutes les violations d'ordonnances fédérales, provinciales, d'État ou de comté ou locales, des « Règlements et/ou règles relatives à l'exposition » publiés et/ou exposés par la direction de l'installation ou de l'exposition, et/ou les instructions fournies par FREEMAN pour travailler d'une manière qui enfreigne les règles, règlements et/ou ordonnances ci-dessus.

IMPORTANT
VEUILLEZ VOUS REPORTER AUX « MODALITÉS ET CONDITIONS DE MANIPULATION DES MATÉRIAUX » RELATIVEMENT AUX SERVICES DE MANIPULATION DES MATÉRIAUX ET AU « CONTRAT DE DEMANDE DE SERVICE ET D'INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION » DU TRANSPORT D'EXPOSITION RELATIVEMENT AUX SERVICES FOURNIS PAR LE TRANSPORT RELATIF À L'EXPOSITION PAR FREEMAN. LES MODALITÉS DU CONTRAT DÉPENDENT DE LA NATURE DES SERVICES OBTENUS PAR L'EXPOSANT PAR L'INTERMÉDIAIRE DE FREEMAN. LES MODALITÉS ET CONDITIONS PEUVENT VARIER POUR CHAQUE TYPE DE SERVICE COMMANDÉ PAR L'INTERMÉDIAIRE DE FREEMAN.

MANIPULATION DES MATÉRIAUX

MODALITÉS ET CONDITIONS DE **Freeman**

VOUS CONCLUEZ PAR LES PRÉSENTES UN CONTRAT QUI LIMITE VOTRE INDEMNISATION POSSIBLE SI VOTRE PROPRIÉTÉ EST PERDUE OU ENDOMMAGÉE. Lesdites modalités et conditions seront considérées comme acceptées quand les conditions suivantes seront remplies : Cette Entente sur la Manipulation des matériaux (EMM) est signée; les matériaux de l'Exposant sont livrés à l'entrepôt de Freeman ou au site d'un évènement pour lequel Freeman est Entrepreneur officiel de l'exposition; ou une commande de main-d'œuvre et/ou d'équipement de location a été passée par l'Exposant auprès de Freeman.

1. DÉFINITIONS. Dans le présent Contrat, « Freeman » signifie Freeman Expositions Ltd., exerçant ses activités sous la dénomination de Freeman, et ses employés, directeurs, responsables, agents, ayant droit, sociétés affiliées, et entités apparentées respectifs, notamment tous les sous-traitants nommés par Freeman. Le terme « Exposant » signifie l'Exposant, ses employés, agents, représentants et tout Entrepreneur nommé par l'Exposant (« ENE »).

2. EMBALLAGE ET CAISSES. Freeman n'est pas responsable de dommage quel qu'il soit causé à des matériaux en vrac ou non emballés, emballés avec des plaques de séparation ou dans du film rétractable, bris de verre, dommages dissimulés, tapis dans des sacs ou du polystyrène, ou matériaux mal emballés. De plus, Freeman n'est pas responsable des caisses et emballages non adéquats à la manipulation, en mauvais état ou qui ont été précédemment endommagés. Les caisses et emballages doivent être d'une conception adéquate pour protéger les contenus en vue de leur manipulation par chariot à fourche et autres moyens similaires**.** Freeman n'accepte pas de caisses ou d'emballages contenant des matériaux dangereux. Les denrées nécessitant un entreposage au froid et celles en libre accès sont entreposées au propre risque de l'Exposant. FREEMAN N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE PERTE OU TOUT DOMMAGE DE DENRÉES ENTREPOSÉES AU FROID OU EN LIBRE ACCÈS.

3. CONTENANTS VIDES. Des étiquettes pour contenants vides seront disponibles au bureau de service sur le site de l'exposition. Coller les étiquettes sur les contenants est l'entière responsabilité de l'Exposant ou de ses représentants. Toutes les étiquettes précédentes doivent être décollées ou effacées. Freeman n'assume aucune responsabilité pour :

• Toute erreur dans les procédures ci-dessus;
• Tout retrait des contenants possédant d'anciennes étiquettes vierges et sans étiquettes de Freeman; ou
• Toutes informations incorrectes sur des étiquettes vides.

FREEMAN N'EST PAS RESPONSABLE DES PERTES OU DOMMAGES DE CAISSES OU CONTENANTS, OU DE LEURS CONTENUS, QUAND ILS SONT PLACÉS DANS UN ENTREPÔT DE CONTENANTS VIDES.

4. ENVOIS ENTRANTS/SORTANTS. Conformément aux pratiques du secteur des expositions professionnelles, il se peut qu'un certain délai s'écoule entre la livraison d'un ou plusieurs envois au kiosque et l'arrivée de l'Exposant ou de son représentant, ou entre l'achèvement de l'emballage et le ramassage réel des matériaux aux kiosques pour leur chargement à bord du transporteur ; pendant les temps en question, vos matériaux seront laissés sans surveillance. FREEMAN N'EST PAS RESPONSABLE DES PERTES, DOMMAGES, VOLS OU DISPARITIONS DES MATÉRIAUX DE L'EXPOSANT APRÈS LEUR LIVRAISON AU KIOSQUE DE L'EXPOSANT SUR LE SITE DE L'EXPOSITION OU AVANT LEUR RAMASSAGE EN VUE DE LEUR RECHARGEMENT À LA FERMETURE DE L'ÉVÈNEMENT. Freeman recommande vivement d'employer les services de sécurité de la direction de l'installation ou de l'exposition. Toutes les Ententes sur la Manipulation des Matériaux envoyées à Freeman par l'Exposant seront vérifiées au moment du ramassage au kiosque, et des corrections seront effectuées en cas d'écarts entre les quantités d'articles figurant sur le formulaire envoyé à Freeman et le nombre réel compté des articles présents au kiosque au moment du ramassage. Freeman n'est pas responsable en cas d''attente ou d'autres frais, y compris de frais du centre des affaires découlant de la livraison ou du ramassage des matériaux de l'Exposant.

5. LIVRAISON AU TRANSPORTEUR EN VUE DU RECHARGEMENT. Freeman n'assume aucune responsabilité pour les pertes, dommages, vols ou disparitions des matériaux de l'Exposant après que lesdits matériaux aient été livrés au transporteur, à l'expéditeur ou à l'agent nommé par l'Exposant pour le transport après la fermeture de l'évènement. Freeman charge les matériaux à bord du transporteur selon les instructions du transporteur ou du chauffeur dudit transporteur. Tout chargement à bord du transporteur sera compris comme s'effectuant sous la supervision et le contrôle exclusifs du transporteur ou du chauffeur dudit transporteur. Freeman n'assume aucune responsabilité pour les pertes, dommages, vols et disparitions des matériaux de l'Exposant qui découleraient d'un chargement non adéquat des matériaux.

6. TRANSPORTEURS DÉSIGNÉS. Afin d'accélérer le retrait des matériaux du site de l'exposition selon les exigences de la direction de l'exposition et/ou l'installation, Freeman est autorisé à changer le transporteur désigné de l'Exposant si ce transporteur ne ramasse pas le ou les envoi(s) à l'heure convenue. En l'absence de disposition de l'Exposant à cet égard, les matériaux peuvent être apportés à un entrepôt pour attendre les instructions d'envoi de l'Exposant, et l'Exposant accepte d'être responsable pour les frais de réacheminement et de manipulation. En aucun cas Freeman ne sera responsable de perte résultant de la désignation d'un réacheminement.

7. RESPONSABILITÉS DE FREEMAN Freeman n'est responsable que des services directement fournis par Freeman. Freeman n'assume aucune responsabilité pour toute personne, partie ou autre société contractante qui ne sont pas sous la supervision ou le contrôle directs de Freeman. La performance de Freeman en vertu des présentes peut souffrir, dans que Freeman en soit responsable, de pertes, retards ou dommages dus à des grèves, arrêts de travail, éléments naturels, vandalismes, catastrophes naturelles, troubles publics, pannes de courant, explosions, actes terroristes ou guerres, ou de toute autre cause hors du contrôle raisonnable de Freeman, ou de l'usure ordinaire de la manipulation des matériaux de l'Exposant.

8. ASSURANCE. Il est entendu que Freeman n'est pas un assureur. Toute assurance des matériaux d'exposition, le cas échéant, doit être obtenue par l'Exposant pour les montants et risques déterminés par l'Exposant. L'Exposant accepte de fournir à Freeman une quittance de subrogation à concurrence de tout règlement offert par l'assurance.

9. RÉCLAMATION(S) DE PERTE. L'Exposant accepte que toute réclamation de perte ou de dommage doive être déposée auprès de Freeman immédiatement sur le site de l'exposition, et dans tous les cas au plus tard trente (30) jours ouvrables après que les matériaux de l'Exposant aient été livrés au transporteur après avoir quitté le site de l'exposition ou l'entrepôt de Freeman. Toutes les réclamations signalées après trente (30) jours seront rejetées. En aucun cas une action ou une poursuite en justice ne pourra être intentée à l'encontre de Freeman plus d'une (1) année après la date à laquelle la perte ou le dommage s'est produit.

a. Un PAIEMENT POUR DES SERVICES PEUT NE PAS ÊTRE RETENU. En cas de litige entre l'Exposant et Freeman relativement à une perte, un dommage ou une réclamation, l'Exposant n'aura pas le droit de retenir ni ne retiendra de paiement dû à Freeman pour ses services à titre de déduction sur le montant de toute perte ou tout dommage allégué(e). Toute réclamation à l'encontre de Freeman sera considérée comme une transaction séparée, et sera résolue selon son bien-fondé.

b. INDEMNISATION MAXIMUM. Si Freeman est jugé responsable d'une perte, l'unique et exclusive responsabilité MAXIMUM de Freeman à l'égard d'une perte ou d'un dommage relatif aux matériaux de l'Exposant et l'unique et l'exclusif indemnisation de l'Exposant se limitent à 0,50 $ (USD) par livre par article avec une responsabilité maximum de 100,00 $ (USD) par article, ou 1 500,00 $ (USD) par envoi, la valeur moindre étant prise en compte.

c. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ. EN AUCUN CAS FREEMAN NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE ENVERS L'EXPOSANT OU TOUTE AUTRE PARTIE DE DOMMAGES SPÉCIAUX, COLLATÉRAUX, EXEMPLAIRES, INDIRECTS, ACCIDENTELS OU CONSÉCUTIFS, QUE LES DOMMAGES EN QUESTION AIENT EU LIEU AVANT OU À LA SUITE DE, OU SONT ALLÉGUÉS DU FAIT DE, UNE CONDUITE DÉLICTUEUSE, UNE DÉFAILLANCE DE L'ÉQUIPEMENT OU DES SERVICES DE FREEMAN, OU UNE RUPTURE D'UNE PROVISION DU PRÉSENT CONTRAT, QU'ELLE QUE SOIT LA FORME D'ACTION, CONTRACTUELLE OU DÉLICTUELLE, Y COMPRIS LA RESPONSABILITÉ STRICTE ET LA NÉGLIGENCE, MÊME SI FREEMAN A ÉTÉ INFORMÉ OU A REÇU UN AVIS À PROPOS DE LA POSSIBILITÉ DES DOMMAGES EN QUESTION. LES DOMMAGES EXCLUS INCLUENT NOTAMMENT LES PERTE DE PROFITS, PERTES DE JOUISSANCE, INTERRUPTIONS DES AFFAIRES OU AUTRES PERTES ÉCONOMIQUES CONSÉCUTIVES ET INDIRECTES.

10. VALEUR DÉCLARÉE. Les déclarations de valeur déclarée sont effectuées entre l'Exposant et le Transporteur sélectionné UNIQUEMENT, et ne sont en aucune façon une extension de la responsabilité maximum de Freeman décrite dans le présent document. Freeman entreprendra des efforts commercialement raisonnables pour transmettre les instructions de Valeur déclarée au Transporteur sélectionné; cependant, FREEMAN N'EST PAS RESPONSABLE DES RÉCLAMATIONS DÉCOULANT DE LA TRANSMISSION OU DE L'ÉCHEC DE TRANSMISSION DES INSTRUCTIONS DE VALEUR DÉCLARÉE AU TRANSPORTEUR, OU DE TOUT ÉCHEC DE CONFIRMATION DE LA PART DU TRANSPORTEUR DE LA VALEUR DÉCLARÉE OU DE TOUTE AUTRE MODALITÉ DU TRANSPORT.

11. JURIDICTION/ARBITRAGE. LE PRÉSENT CONTRAT SERA INTERPRÉTÉ SUIVANT LES LOIS DE L'ÉTAT DU TEXAS SANS DONNER EFFET À SES RÈGLES SUR LE CONFLIT DES LOIS. LE LIEU EXCLUSIF POUR TOUS LES DIFFÉRENDS DÉCOULANT OU PORTANT SUR LE PRÉSENT CONTRAT SERA UNE COUR AYANT UNE JURIDICTION COMPÉTENTE DANS LE COMTÉ DE DALLAS, AU TEXAS. Nonobstant ce qui est présenté dans ce document à l'effet contraire, toute controverse ou réclamation découlant ou portant sur le présent Contrat, ou toute violation de ce dernier, sera réglée par un arbitrage administré par l'American Arbitration Association conformément à ses règles d'arbitrage commercial (Commercial Arbitration Rules) et le jugement de la décision du ou des arbitres sera inscrit auprès de toute cour ayant juridiction dans ce cas. Les parties aux présentes confirment leur volonté que le présent contrat de même que tous autres documents s'y rapportant soient rédigés en anglais seulement, mais sans préjudice cependant envers tout document de la sorte éventuellement rédigé en français uniquement, ou en français et en anglais. Nonobstant ce qui est présenté dans le présent document à l'effet contraire, toute controverse ou réclamation découlant ou portant sur le présent Contrat, ou toute violation de ce dernier, sera réglée par un arbitrage administré par l'American Arbitration Association conformément à ses règles d'arbitrage commercial (Commercial Arbitration Rules) et le jugement de la décision du ou des arbitres sera inscrit auprès de toute cour ayant juridiction dans ce cas.

12. INDEMNISATION. L'Exposant accepte d'indemniser, de dégager à jamais de toute responsabilité Freeman contre et pour toute demande, réclamation, cause d'action, amende, pénalité, dommage (y compris les dommages consécutifs), responsabilité, jugement et dépense (notamment les honoraires raisonnables d'avocat et les frais d'enquête) pour des blessures personnelles, la mort, ou des dommages à ou la perte de la propriété ou de profits découlant ou ayant été partiellement causés par : toute supervision négligente de l'Exposant de toute main-d'œuvre obtenue par l'intermédiaire de TFC, ou toute supervision négligente de cette main-d'œuvre par les employés, agents, représentants, clients, invités de l'Exposant et/ou tout Entrepreneur nommé par l'Exposant (« ENE »); toute négligence, mauvaise conduite volontaire ou faute intentionnelle de l'Exposant, ou toute négligence, mauvaise conduite volontaire ou faute intentionnelle des employés, agents, représentants, clients, invités de l'Exposant et/ou tout Entrepreneur nommé par l'Exposant (« ENE ») au site du salon ou de l'exposition auxquels le présent Contrat se rapporte, notamment tout mésusage, tout usage abusif ou toute modification non autorisée ou toute manipulation négligente de l'équipement de TFC;• toute violation par l'Exposant d'ordonnances fédérales, provinciales, d'État, de comté ou locales; et/ou toute violation par l'Exposant des règlements et/ou règles de l'exposition telles que publiées et présentées par la direction de l'installation et/ou de l'exposition.

13. RENONCIATION ET ÉXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ. L'Exposant, en tant que part importante de sa considération envers Freeman pour ses services de manipulation des matériaux, renonce à toute réclamation à l'encontre de Freeman et exonère Freeman de toute responsabilité à l'égard de celles-ci pour tous les aspects pour lesquels Freeman a décliné toute responsabilité en application des provisions du présent Contrat.

14. DIVISIBILITÉ. Si toute provision du présent Contrat s'avère illégale, non valide, ou non exécutoire, le reste du présent Contrat n'en sera pas affecté, et en remplacement de chaque provision du présent Contrat qui s'avère être illégale, non valide ou non exécutoire, une provision sera ajoutée au présent Contrat qui s'approchera au mieux du sens de la provision illégale, non valide ou non exécutoire que possible en étant légale, valide et exécutoire.

15. PRIVILÈGE. L'Exposant octroie à Freeman un droit de sûreté ainsi qu'un privilège sur tous les matériaux de l'Exposant (notamment l'ensemble de l'équipement) étant de temps à autre en la possession de Freeman ainsi que tous les produits de ceux-ci, notamment les produits de l'assurance (le « Collatéral »), afin de sécuriser le paiement complet et rapide, ainsi que l'exécution, de toute dette de l'Exposant pour des sommes payées, par Freeman ou en son nom, pour les services fournis, les matériaux et/ou la main-d'œuvre fournis de temps à autre par Freeman à, ou à l'avantage de, l'Exposant (« Obligations »). Freeman peut retenir et ne pas livrer tout Collatéral à l'Exposant tant que des Obligations restent impayées ou non satisfaites.